



**Déclaration des délégués-administrateurs CGT**  
**à l'Assemblée générale de l'association sommitale Humanis**  
**le 02 juillet 2015**

En cette année du 70ème anniversaire de la Sécurité sociale, nous souhaitons attirer l'attention sur la modernité de l'institution et sur la nécessité de consolider les valeurs qui ont présidé à sa construction.

Nous entendons le faire en prenant en compte la réalité d'aujourd'hui.

Cette réalité est caractérisée par d'inacceptables remises en cause des principes fondateurs de la Sécurité sociale, à commencer par la solidarité.

Alors que les employeurs bénéficient déjà de la loi Fillon, de l'ANI, du pacte de responsabilité, du CICE et d'exonérations fiscales, au motif d'un prétendu « coût du travail » trop élevé et de la nécessité d'améliorer la compétitivité des entreprises, tout est fait par le gouvernement pour continuer à abaisser leur niveau de cotisation et pousser ainsi les salariés vers des dispositifs d'épargne assurantiels, par capitalisation.

Cette politique est dangereuse pour la Sécurité sociale, les assuré(e)s, et elle l'est tout autant pour tous les régimes collectifs comme on le voit de manière édifiante avec la négociation sur l'ARRCO et l'AGIRC.

Le refus du patronat d'augmenter les cotisations pour financer les régimes s'accompagne d'une volonté d'imposer de nouveaux reculs sociaux pour les retraités actuels et pire encore pour les futurs retraités.

Suite aux études qu'elle a demandées aux institutions, la CGT a démontré au cours de la négociation qu'il est tout à fait possible d'assurer l'équilibre des régimes par une augmentation de la cotisation AGIRC estimée à 2,45% (soit 7,72€ de plus pour un salarié gagnant 4000€ par mois) et par l'instauration d'une contribution technique temporaire à l'ARRCO et à l'AGIRC estimée à 5,7 Mds € qui prendrait en compte les inégalités salariales entre les femmes et les hommes qui perdurent malgré la loi. Cette contribution baisserait avec la réduction de ces inégalités. De même, l'ensemble des rémunérations (primes, intéressement, participation...) doit être soumis à cotisations et constituer des droits à retraite.

Nous attirons enfin l'attention de l'assemblée sur le fait que la constitution d'un régime unique AGIRC-ARRCO, outre le fait de supprimer le statut « cadre », ne réglera aucun des problèmes auxquels nous sommes confrontés mais risque en revanche d'aggraver encore plus la situation.

La CGT insiste sur le problème essentiel du nombre de privés d'emploi, de l'installation de la précarité et de l'austérité salariale qui accentuent le manque de financement. C'est la raison pour laquelle notre organisation a engagé une grande campagne sur l'emploi et les salaires.

La CGT va faire en sorte, d'ici le 16 octobre 2015, date de la prochaine séance de négociations, de faire connaître ses propositions et de les faire porter par le monde du travail.

Lors de la dernière réunion de négociation du 22 juin, les organisations syndicales ont à nouveau rejeté à l'unanimité le projet d'accord proposé par le patronat le jugeant toujours inacceptable. Cette unité syndicale doit se poursuivre afin d'assurer la qualité des niveaux des pensions dans les retraites complémentaires.

Nous portons à votre attention, que les retraités actuels qui sont des ex-salariés ayant déjà contribué au financement du régime n'ont pas à participer une deuxième fois au financement de ce régime.

Pour la CGT, les retraités devraient en outre pouvoir bénéficier d'un système de complémentaire santé adapté à leur pouvoir d'achat.